

Une expérience Pratiques Sociales: le GAPP, les Nouvelles du GAPP

Une expérience engagée depuis 8 ans (mai 1999)

Mon champs d'intervention: la réadaptation professionnelle, soit l'accompagnement en vue de l'accès au travail de personnes ayant le statut de « Travailleur Handicapé » qui ne peuvent plus occuper leur précédent emploi (ou qui n'ont pu avoir accès à une formation professionnelle) pour des raisons de santé. Il s'agit d'un dispositif de protection sociale, partie intégrante du système de sécurité sociale, et donc accessible à tout assuré social.

A l'origine, une rencontre FAGERH/Pratiques sociales

La demande de la FAGERH se situait plutôt du côté du travail en équipe pluridisciplinaire : « comment faire mieux ? », l'idée étant de mettre en place des formations adaptées pour les professionnels.

Pour moi, l'envie d'investir un travail de déconstruction : interroger « le Handicap », l'analyser comme une construction sociale en vue de mieux situer les enjeux et la nature des politiques publiques élaborées et conduites dans ce domaine. A terme, se donner des leviers pour agir.

Investir les orientations portées par le Séminaire DLS dans mon propre champ de travail : travailler de façon dialectique l'articulation théorie/pratique avec les professionnels du secteur qui seraient partants.

Elaboration d'un processus de travail d'un commun accord: mise en place d'un séminaire annuel ouvert à tout intervenant en réadaptation professionnelle [formateur, médecin, assistante sociale, psychologue, chargé d'insertion, membre de l'équipe de direction...] intéressé par la démarche, suivi pendant l'année d'un Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles - GAPP- organisé sur 4 journées. Chaque séquence du GAPP donnant lieu à la réalisation d'un journal « Les Nouvelles du GAPP ».

Après quelques années, mise en place d'un séminaire de direction sur le thème « personnes handicapées ou situations handicapantes ? une question de politique d'établissement »

Chaque année, une vingtaine de participants au Séminaire, une dizaine au GAPP, et 500 destinataires des nouvelles du GAPP

cf en annexes les thèmes abordés lors des GAPP et des séminaires annuels

...Avec des Orientations Pratiques Sociales :

Le GAPP, une expérience de mise en œuvre de la clinique transdisciplinaire

Ci-après quelques développements sur l'expérience du GAPP en lien avec les orientations développées dans « Pourquoi le travail social ? »

Prise en compte des principes de la clinique transdisciplinaire :

- 1- **prise en compte du concret** tel qu'il se présente : énoncé par les membres du GAPP d'une situation professionnelle et des questionnements que celle lui pose sous la forme d'un court texte transmis à l'avance à l'ensemble du groupe ;
- 2- **travail d'analyse qui questionne cette présentation**, qui s'en distancie, effectue un pas de côté, qui décode et interprète différemment le concret de départ ;

3- **pour aboutir à un enrichissement et à une rectification du point de départ**, le concret n'est pas donné mais conquis, laborieusement. La clinique n'est pas un acte mais un processus. Colmatages imaginaires récurrents: utilisation du verbe être, plainte sur le caractère compliqué des cas, sur la pénurie de moyens ou de personnels qualifiés...
4- mais que fait le SK là-dedans ?

Quelques illustrations à propos des catégories cliniques

1-De la prise en charge à la prise en compte

-Prise en charge d'un handicapé ou prise en compte d'un sujet ayant des caractéristiques

La situation provoquée dans les centres de réadaptation professionnelle par l'accueil de personnes avec un traumatisme crânien « les TC » est souvent vécu avec difficulté : les méthodes pédagogiques habituellement utilisées semblent parfois inefficaces, l'étiquette « TC » colle à la peau du stagiaire et empêche parfois les professionnels de penser la question au-delà du symptôme apparent.

La personne classée comme traumatisée crânienne est-elle toute entière prise dans le traumatisme dont elle a été victime, s'y réduit-elle ?

Se confronter à des traumatismes crâniens n'est pas simple, mais est encore plus lourd d'intervenir auprès de traumatisé-es crâniens qu'on imagine entièrement et complètement pris dans cette condition. Certaines représentations méritent qu'on les interroge de près.

Depuis l'accueil de « TC » dans les établissements, d'autres catégories autrefois fortement stigmatisées paraissent dotées d'un handicap plus « léger ». Dans toute institution le porteur de l'étrangeté oblige explicitement les intervenants qui le souhaitent (ou l'osent) à penser l'inédit. La difficulté de l'accompagnement d'une personne avec un traumatisme crânien est exemplaire de la difficulté d'accompagnement de toute personne en situation de handicap.

L'utilité des travaux conduits au sein du GAPP est de repérer ce qu'il y a de prise en charge et de prise en compte dans chaque intervention et contribuer à la transition de l'une vers l'autre.

2-Du cas à la situation

-traiter un cas ou intervenir sur une situation : l'exemple de l'insertion professionnelle

A partir des situations présentées par certains professionnels, nous avons été amenés à évoquer les représentations de l'insertion professionnelle : celles des stagiaires, celles des intervenants, celles de tout un chacun. Il est ainsi apparu que l'insertion professionnelle dépasse de loin la question du « simple » accès à l'emploi sur laquelle se focalisent parfois les professionnels. Il y est également question d'histoire de vie, de mort, d'identité, d'affectivité, de sexualité. Alors que le taux d'insertion en milieu ordinaire de travail est à l'heure actuelle l'indicateur dominant de la qualité du travail fourni par les centres de réadaptation professionnelle, cette analyse nous a permis de situer de façon plus pertinente les créneaux d'intervention des professionnels. Ceci n'empêchant nullement la dite réinsertion professionnelle...

Par exemple : chercher la juste mesure en matière d'accompagnement au regard du projet de vie des usagers, les aider dans leurs confrontations avec de nouveaux repères professionnels, agir sur les représentations que les milieux professionnels peuvent se faire des personnes en situation de handicap et qui constituent dans certains cas le principal frein à l'intégration souhaitée.

Intervenir sur une situation, c'est prendre en considération l'ensemble des facteurs qui vont constituer un frein non négligeable à l'insertion professionnelle, cela implique un engagement du

praticien qui ne peut s'en tenir à une position de surplomb par rapport au public . (comme une aide au placement sur un métier « en tension », selon le vocabulaire employé à l'ANPE).
Une journée de GAPP permet de tenter ce genre de pas de coté.

3-Du bénéficiaire au destinataire

-faire pour un bénéficiaire ou faire avec un destinataire: la difficile mise en œuvre des outils de la loi de janvier 2002

La mise en oeuvre des outils proposés par la loi de janvier 2002 (en matière de droits des usagers : contrat de séjour et conseil de la vie sociale -CVS- notamment) semble relativement ardue.

Deux exemples:

-Lors d'un GAPP récent (mars 2007), il est apparu explicitement que les participants ne connaissaient pas précisément les missions du Conseil de la Vie Sociale. Par ailleurs, une enquête faite en janvier auprès des usagers du secteur indiquait que près de 30% ne savaient pas s'il en existait un dans leur établissement et que 46% n'en connaissaient pas l'utilité.

-Une assistante sociale a fait un mémoire (juillet 2007) sur le contrat de séjour dans les établissements d'Ile de France, dans le cadre d'un travail pour l'Université de Paris VIII. Il en ressort que 25% des établissements ne l'ont pas mis en place.

Une situation a été soumise à son appréciation par l'une des responsables d'établissement qui l'avait reçue: que conseillait-elle dans un cas où un stagiaire refusait de signer un contrat comportant une clause qui ne lui convenait pas (en l'occurrence le principe du financement du ménage dans sa chambre sans précisions sur le montant des frais) ? La direction indiquait qu'elle n'envisageait pas d'emblée le refus d'accès au centre au stagiaire.

Mise en perspectives

Chacune des séquences du GAPP est formatrice pour en savoir plus sur ce que chacun fait au-delà de ce que chacun croit faire au service des usagers accueillis. Faut-il le prendre comme un paradoxe : certains participants rencontrent des difficultés récurrentes pour obtenir le financement par Unifaf des séquences de GAPP ?

Difficulté également de poursuivre les séminaires de direction, plus axé aujourd'hui sur des questions de gestion (indicateur d'évaluation, planification du développement des places en établissement...) alors que la poursuite d'un travail théorique sur les questions de handicap serait de mon point de vue plus prometteuse.

Toujours est-il que le travail proposé au GAPP rencontre un intérêt auprès des participants, que « Les Nouvelles » sont attendues dans les établissements et que les conditions dans lesquelles le travail a lieu (ne rien céder ni sur le sérieux ni sur l'humour) n'y sont probablement pas étrangères...

Isabelle Mérian

DES EXEMPLAIRES DES NOUVELLES POURRONT ETRE MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS

ANNEXE

les Nouvelles du GAPP

N° 1 juin 2000 « Présentation »

N°2 décembre 2000 « Le GAPP à l'œuvre... »

N°3 mars 2001 « Le GAPP travaille... »

N°4 juin 2001 « Il était une fois le GAPP »

N°5 décembre 2001 « Faut-il dire la vérité aux entreprises ? »

N°6 mars 2002 « Laisser son privé au vestiaire ? »

N°7 mai 2002 « Evaluation, quand tu nous tiens ! »

N°8 septembre 2002 « le GAPP, pour vous ? »

N°9 janvier 2003 « Arrêt de stage, arrêt sur image »

N°10 mai 2003 « Réadaptation professionnelle ? »

N°11 septembre 2003 « Avez-vous le niveau ? »

N°12 janvier 2004 « Avoir un Traumatisme Crânien ou être « TC » ? »

N°13 mai 2004 « Cohésions d'équipe »

N°14 janvier 2005 « Faire le deuil... »

N°15 mars 2005 « Odeurs, hygiène et autres préciosités »

N°16 mai 2005 « L'insertion, c'est à dire ? »

N°17 mai 2006 « Communication, dites-vous ? »

N°18 juin 2006 « Le rapport au travail »

N°19 décembre 2006 « La bonne distance ?... »

N°20 mai 2007 « A quoi servent les CVS (Conseils de la Vie Sociale) ? »

N°21 juillet 2007 « Le projet professionnel ? »

N°22 en préparation « Compétences et difficultés des professionnels »

Les Séminaires de Marly

Septembre 1999 : « **Le travail en équipe est-il (*vraiment*) nécessaire en rééducation professionnelle ?** » avec S. Karsz animateur discutant.

Septembre 2000 : « **Faut-il (*vraiment*) un projet, des projets en rééducation professionnelle ?** » avec S. Karsz animateur discutant.

Septembre 2001 : « **De plus en plus désocialisé(e)** », « **de plus en plus éloigné(e) de l'emploi** », « **déstructuré(e)** »...*vraiment ?* » avec S. Karsz animateur discutant et exposant sur le thème : « définir pour intervenir » ; projection d'un film documentaire « la vie en friche » (point de vue de « bénéficiaires de dispositifs d'insertion » sur l'insertion, la vie...).

Septembre 2002 : « **Intervenir en CRP** -centre de rééducation professionnelle-, **aujourd'hui ?** » avec S. Karsz animateur discutant et exposant sur le thème : « objectivité et neutralité des interventions (définitions théoriques, implications pratiques) » ; projection du film « Nationale 7 » de Jean Pierre Sinapi (comédie qui a pour cadre un foyer de vie pour adultes ayant un handicap moteur et qui aborde avec humour la question de la sexualité).

Septembre 2003 : « Accompagner, contractualiser, évaluer : trois dimensions de l'intervention en CRP » avec S. Karsz animateur discutant et exposant sur le thème : « Accompagner, contractualiser, évaluer : dimensions complémentaires et contradictoires de l'intervention en CRP », l'intervention de Pierre Naves de l'IGAS sur les visées et enjeux de la loi du 2 janvier 2002 et la projection d'un film « Maternité interdite » de Diane Maroger (témoignage d'une jeune femme sous tutelle).

Septembre 2004 : « CRP : Rééducation, Réadaptation, Reclassement ? » avec S. Karsz animateur discutant et exposant sur le thème : Formation professionnelle et accompagnement médico-social : deux prestations ou une seule ? », l'intervention de Pierre Mormiche de l'INSEE sur le handicap et la question des inégalités sociales (à partir des résultats de l'enquête HID Handicap, incapacité, dépendance) et la projection du film « Attention, danger travail » de Pierre Carle (à partir d'entretiens de gens qui par hasard ou par choix se sont trouvés « hors production », qui ne s'en trouvent pas plus mal et le disent de façon fort convaincante face à la caméra).

Septembre 2005 : « Orientation, requalification professionnelle, accompagnement médico-social... interventions spécialisées, pratiques pluridisciplinaires » avec S. Karsz animateur discutant et exposant sur le thème : « Interventions spécialisées, pratiques pluridisciplinaires : enjeux théoriques et stratégies pratiques » et la projection d'un film « le Bonheur d'Alexandre » de Joël Calmettes (à partir d'entretiens avec Alexandre Jolien, philosophe, né avec une infirmité motrice cérébrale).

Septembre 2007 : « Mettre (vraiment) l'usager au centre ? » avec S. Karsz animateur discutant et intervenant sur le thème : « Normalisation et/ou démocratisation », l'intervention de Roland Janvier sur le thème « compétences des professionnels, compétences des stagiaires » et la projection du film « La moindre des choses » de Nicolas Philibert (avec les pensionnaires et les soignants de la clinique psychiatrique de la Borde).

Séminaire de direction de mars 2003 « Personnes handicapées ou situations handicapantes ? » avec S. Karsz animateur discutant et l'intervention de Catherine Barral sur la nouvelle classification internationale de l'OMS (Fonctionnement, activité, handicap)

Séminaire de direction de mars 2004 sur la loi de 2002 et les pratiques démocratiques de direction avec S. Karsz animateur discutant.